

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 075
Séance du 10 juillet 2026

**Tarification des formations continues et en alternance 2026/2027
et procédure d'exonération pour les frais de formation**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 03 juillet 2026.

La tarification des formations continues et en alternance 2026/2027 et la procédure d'exonération pour les frais de formation telles que figurant dans le document annexé à la présente délibération, sont approuvées.

Ca 10 juillet 2026- point 21

Tarification des formations continues et en alternance 2026/2027 et procédure d'exonération pour les frais de formation

La politique tarifaire pour les publics relevant de la formation professionnelle est votée en CFVU du 27/06/2025 puis en CA du 04/07/2025 et est valable pour l'année 2025-2026.

Elle est révisée chaque année afin de tenir compte de l'évolution des charges, du marché et de la concurrence.

Les tarifs s'appliquent aux contrats et conventions conclus à compter de l'adoption de la présente délibération.

1. Le public concerné.

1.1 Les stagiaires de la formation continue.

Le public inscrit sous le régime de la formation professionnelle continue possède le statut de « stagiaire de la formation continue ». Ce statut se caractérise par les éléments suivants :

- une intégration dans une formation, diplômante ou non, soit au sein d'une formation initiale, soit au sein d'un groupe spécifique de formation professionnelle continue ou d'apprentissage.
- un conventionnement avec l'université
- une possibilité de financement par un organisme privé ou public
- un service particulier rendu au stagiaire : accompagnement, suivi d'assiduité, etc... qui justifie la mise en place d'une tarification spécifique

Il est à noter que si un adulte en reprise d'études ne bénéficie pas de financement par un tiers, il peut néanmoins bénéficier d'un service formalisé dans un contrat individuel de formation professionnelle, et sous la condition d'acquitter le tarif correspondant. Sont donc qualifiés de stagiaires de la formation professionnelle continue les adultes en reprise d'études bénéficiant d'un financement tiers – dont le Compte Personnel de Formation (CPF) – ou finançant leur formation à titre individuel.

Le public en contrat de professionnalisation relève également du statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.

Les stagiaires de la formation professionnelle continue, hormis les contrats de professionnalisation (article 7 de la loi 2014-288 du 05/03/2014), sont redevables des droits d'inscription au diplôme fixés par l'arrêté du 19 avril 2019 modifié.

1.2 Les apprentis.

Les apprentis relèvent de la formation initiale mais n'ont pas à s'acquitter des droits d'inscription au diplôme. En revanche ils restent soumis au paiement de la CVEC.

Dans le cas de l'apprentissage, la facturation des frais de formation est assurée par les Centres de Formation des Apprentis (CFA) avec lesquels l'université a un conventionnement (Formasup ou AFi24 pour le BUT chimie).

2. Les tarifs

2.1 Tarifs associés aux reprises de formation dans les diplômes LMD.

La tarification applicable aux stagiaires de la formation professionnelle continue, y compris aux alternants en contrat de professionnalisation, dépend du niveau et du secteur du diplôme.

Diplôme	Secteur	Tarif
DAEU		11 €/H (entreprise) 5 €/H à titre individuel + Frais de gestion : 40 € à la 1 ^{ère} inscription puis 20 € pour les suivantes
Bac + 1 à Bac + 3	<i>Tertiaire</i>	13 €/H
	<i>Secondaire</i>	14 € /H
Master	<i>Tertiaire</i>	15 €/H
	<i>Secondaire</i>	16 €/H
Doctorat	<i>Sciences Humaines et Sociales</i>	3000 €/an
	<i>Sciences Technologies Santé</i>	6000 €/an

Des tarifs spécifiques sont fixés pour les formations professionnelles continues à distance pour les publics disposant d'une prise en charge entreprise ou CPF hors fonction publique :

UFR	Diplôme	Tarif
Langues	Master Chinois Langues Etrangères	1050 euros (dont 350 euros de droits d'inscription à la plateforme)
Lettres	Master Français Langues Etrangères	
Lettres	Master Littérature d'Enfance et de Jeunesse	
Histoire, Géographie, Patrimoines	Master Etudes des faits religieux	

Pour les projets de formation des personnels relevant de l'Education Nationale ou de l'Enseignement Supérieur, 50 % du tarif sera appliqué.

2.2 Tarifs pour les contrats de professionnalisation

Pour les contrats de professionnalisation, le niveau de prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) dépend de la politique des branches professionnelles.

2.3 Tarifs pour les contrats d'apprentissage

Pour les tarifs des formations en apprentissage, un alignement au Niveau de Prise En Charge (NPEC) des OPCO est possible.

Pour les structures d'accueil des apprentis relevant du secteur public, conformément à la circulaire n°6097/SG du 8 juillet 2019, le tarif est fixé en concertation avec l'établissement public concerné.

Ci-dessous la liste des formations ouvertes en alternance :

Pour l'UFR de Lettres

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Master Muséologie, Muséo-Expographie (2 ^{ème} année)	X	
Master Arts du Spectacle	X	X

Pour l'UFR de Langues

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Master Langues Etrangères Appliquées	X	X

Pour l'UFR EGASS

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Licence Professionnelle Management des Etablissements de la Gastronomie et des Arts de la Table	X	X
Master Gestion des Ressources Humaines	X	X
Master Marketing, Vente (2 parcours)	X	X
Master Entrepreneuriat et management de projets	X	X
Master Monnaie, banque, finance, assurance	X	X
Master Management sectoriel parcours Cadre de direction des établissements du secteur social et médico-social	X	X

Pour la Faculté de Droit

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Licence Professionnelle Activités Juridiques (3 parcours)	X	X
Master Droit des collectivités territoriales (2 ^{ème} année)	X	
Master Droit de l'entreprise (2 parcours)	X	X

Pour la Faculté des Sports

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Master STAPS : activité physique adaptée et santé	X	X
Master Sport, Politiques Educatives et Sociétés	X	X

Pour la Faculté des Sciences

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Master Informatique (2 parcours)	X	X
Master Intelligence Artificielle (2 parcours)	X	X
Master Chimie parcours Chimie, analyse, instrumentation et industrie (2 ^{ème} année)	X	X

Master Chimie parcours Chimie des matériaux pour l'énergie et l'environnement (2 ^{ème} année)	X	X
Master Nutrition et sciences des aliments (2 ^{ème} année)	X	X
Master Toxicologie et éco-toxicologie (2 ^{ème} année)	X	X

Faculté des Sciences Appliquées

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Licence Sciences pour l'Ingénieur (3 ^{ème} année, hormis génie électrique))	X	X
Licence Professionnelle Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie	X	X
Licence Professionnelle métiers de l'industrie : conception de produits industriels	X	X
Licence Professionnelle Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments	X	X
Licence Professionnelle Logistique et pilotage des flux	X	X
Master Génie Civil	X	X
Master Electronique, énergie électrique, automatique (parcours MeMape uniquement en contrat de professionnalisation)	X	X
Master Génie Industriel	X	X
Master Gestion de production, logistique, achats	X	X

Ecole d'Ingénieurs de l'Artois

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Ingénieur en génie électrique (à partir de la 2 ^{ème} année)	X	

IUT de Lens

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
BUT Gestion des Entreprises et des Administrations	X	X
BUT Techniques de Commercialisation	X	X
BUT Informatique	X	X
BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet	X	X
Licence Professionnelle Commerce et Distribution : Management du Point de Vente	X	X
Licence Professionnelle Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques	X	X

IUT de Béthune

Diplôme	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
BUT Chimie	X	X
BUT Génie Civil – construction durable	X	X
BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle	X	X
BUT Génie Mécanique et Productique	X	X

BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	X	X
BUT Réseaux et Télécommunications	X	X
Licence Professionnelle Qualité, hygiène, sécurité, santé et environnement	X	
Licence Professionnelle Métiers de la santé, nutrition, alimentation	X	X
Licence Professionnelle Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques	X	

2.4 Tarifs de la Validation des Acquis.

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP 85)

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) est une procédure de dérogation qui permet à une personne de reprendre ses études lorsqu'elle ne possède pas le niveau de diplôme prérequis. Ce dispositif dispense du diplôme réglementaire requis pour entrer dans le niveau de formation souhaité, par la prise en compte de l'expérience professionnelle et personnelle du ou de la candidate.

La prestation « VAPP 85 » est gratuite et ne concerne que les demandes d'inscription à des diplômes nationaux et à des DU.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Etape 1. Candidature

Aide au choix du diplôme, étude de recevabilité administrative et de faisabilité pédagogique, dont un entretien de positionnement	150 €
---	-------

A l'issue de l'étape de faisabilité pédagogique, une VAE mixte peut être proposée. S'ajoute alors au coût d'accompagnement et de jury le coût des heures d'enseignement prescrites (tarif horaire de la formation défini au 2.1 x nombre d'heures d'enseignement).

Etape 2. Accompagnement méthodologique à la rédaction du dossier et à la présentation orale

Type d'accompagnement	Tarif
Accompagnement complet avec un conseiller VAE et un référent pédagogique de l'Université d'Artois (10H)	1100 €
Accompagnement « allégé » en complément d'un accompagnement par un Architecte Accompagnateur de Parcours (relecture par un enseignant de la filière d'enseignement avec conseils au besoin) (3H)	600 €
Accompagnement « renforcé » avec un conseiller VAE et un référent pédagogique de l'Université d'Artois (15H)	1650 €
Accompagnement « VAE collective » Prestation impulsée par une entreprise pour un minimum de 5 collaborateurs	1000 €/candidat
Accompagnement VAE au doctorat (20H)	2600 €

En cas d'abandon avant la présentation devant le jury, une facture sera émise au prorata des heures d'accompagnement effectuées.

Etape 3. Jury (1^{er} ou suite à une validation partielle le cas échéant)

Frais de dossier et d'organisation Passage à l'oral devant un jury de validation	800 €
---	-------

En cas de validation partielle du diplôme, les frais mentionnés ne couvrent pas la prescription définie par le jury.

Etape 4. Prescription, en cas de validation partielle

Type de prescription	Tarif
En cas de retour en formation	Tarif horaire de la formation défini au paragraphe 2.1
En cas de rapport écrit Accompagnement par un conseiller VAE et un référent pédagogique	200 €
En cas de préparation au jury Accompagnement par un conseiller VAE et un référent pédagogique	200 €

2.5 Tarif des bilans de compétences

Le tarif varie en fonction des besoins du candidat (sur devis pour un maximum de 24h).

Tarif horaire	80 €
----------------------	-------------

2.6 Tarifs des Diplômes d'Université (DU)

Composante	Diplôme	Formation Continue		Formation initiale
		Entreprise	Individuel	
IUT de Lens	DU Management et Organisation en Santé et Médico-social (DUMOS)	18 €/H	18 €/H	
	DU Collaborateur Commercial et de gestion (DU CC)	18 €/H	18 €/H	
	DU Community Manager (DU CM)	18 €/H	18 €/H	
	DU Accueil et Communication Touristique (DU ACT)	18 €/H	18 €/H	
	DU Responsable et assistant qualité en santé et médico-social (DU RAQ)	18 €/H	18 €/H	
IUT de Béthune	DU Chimiste Agro-production	30 €/H	30 €/H	
UFR Lettres	DU Littérature de Jeunesse	648 €		
	DU Médiations et Pratiques Artistiques Adaptées	13 €/H	13 €/H	1000 €
UFR Droit	DU Responsable de l'éthique de l'Intelligence Artificielle	21 €/H	21 €/H	1271 €
	DU Expertise Juridique et Technique de l'Environnement	13 €/H	13 €/H	150 €
UFR EGASS	DU Secrétaire Général(e) de Mairie	13 €/H	13 €/H	6,5€/H
UFR STAPS	DU Entrepreneuriat Sport Santé	2400 €		
Cap Avenir	Diplôme d'Etudiant Entrepreneur (D2E)	500 €		

2.7 Tarifs des formations en langues

Formation	Durée en H	Statut	Coût
Langues niveau A2, B1, B2	10 à 60 H	Entreprise Individuel, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, ASS	9 €/H + 70 €/test
Langues niveau C1, C2	40 H	Entreprise Individuel, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, ASS	11 €/H + 60 €/test
Langues – Enseignement A Distance Synchrone niveaux A2, B1, B2 et C1	60 H	Tous Publics	360 € + 60 €/test
TOEIC 4 compétences	2 H	Financements CPF uniquement	130 €/test
TOEIC Listening and Reading	20 H	Entreprise Individuel, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, ASS	11 €/H + 60 € test
Chinois en lien avec l'institut Confucius	60 H	Entreprise	9€/H
		Individuel, demandeur d'emploi	80 €
		Etudiant Artois	40 €
Ateliers de la Maison des Langues (dispensés par des tuteurs spécialistes en langues ou des natifs)	60 H	Entreprise	9€/H
		Individuel, demandeur d'emploi	200 €
		Etudiant Artois	40 €

2.8 Modularisation et formations courtes (inter, intra et sur mesure)

Parcours modulaires individualisés

Le tarif d'un parcours modulaire équivaut au total du nombre d'heures du parcours multiplié par le tarif horaire de la formation défini au paragraphe 2.1.

Formations courtes (inter, intra et sur mesure)

Les tarifs des formations courtes sont différents selon que le stage est organisé en inter-entreprises (public individuel venant d'entreprises différentes et regroupé dans une même session) ou en intra-entreprise (groupe de salariés d'une même entreprise). Dans tous les cas, les tarifs et les seuils d'ouverture doivent permettre le fonctionnement en complet autofinancement.

Le tarif de chaque session de formation est établi en fonction des prix du marché et de la négociation contractuelle avec le client.

	Coût journalier
Stage inter-entreprises	Entre 150 € et 800 € par stagiaire
Stage intra-entreprise	Entre 1500 € et 5000 € par groupe

3. Exonération des frais de formation

Conformément à la délibération du CA en date du 15/03/2024, si le niveau de prise en charge par l'OPCO est inférieur au tarif de la formation, le reste à charge n'est pas facturé à la structure d'accueil afin de faciliter l'accès à la formation des salariés et entretenir de bonnes relations commerciales avec les entreprises.

Les stagiaires du DAEU non financés par un employeur, et les candidats VAE, sont exonérés des droits d'inscription conformément à la délibération du CA du 05/07/24.

Par ailleurs, les candidats VAE dont le dossier n'est pas jugé recevable seront exonérés du tarif associé à l'étape de recevabilité de la VAE.

Les stagiaires qui financent personnellement tout ou partie de leur formation peuvent être exonérés des frais de formation au moment de l'inscription administrative.

Pour les Demandeurs d'Emploi de la région Hauts-de-France, cette exonération est appliquée automatiquement, conformément à la délibération du CA en date du 18/10/2024.

Les stagiaires demandeurs d'emploi du DAEU domiciliés en région Hauts-de-France ne sont pas inclus dans ce dispositif puisqu'ils bénéficient d'une prise en charge dans le cadre de l'Appel à projet « Accéder à l'Enseignement Supérieur » de la Région Hauts-de-France.

Les stagiaires qui bénéficient d'une exonération totale, selon la procédure qui suit, doivent toutefois s'acquitter d'une redevance minimale correspondant aux droits d'inscription de l'université dans le cadre du LMD, des frais de gestion dans le cadre du DAEU ou de 10 % de la valeur de la formation dans le cadre d'un DU, conformément à l'article D714-62 du code de l'éducation.

La demande du stagiaire doit être formulée avant l'entrée en formation.

Le stagiaire doit compléter un dossier qui est par la suite étudié par la commission d'exonération, composée par le directeur et la responsable administrative de la FCU, les responsables de pôle Formation Alternance et Reprise d'Etudes concernés par les demandes et présidée par la VP CFVU.

Le dossier et les critères d'exonération pris en compte sont en annexe 1 et 2.

Dossier remis le :

Demande d'exonération des frais de formation FCU

Inscription en : Pôle :

Nom : NOM d'usage :
(de naissance pour les femmes mariées)
Prénom :
Né(e) le : A (Département : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville : Téléphone :

Le candidat est imposable : OUI ☐ NON ☐

Si OUI, indiquer le taux d'exonération à pratiquer (Cf. liste des critères) :%

PIECES A FOURNIR	Cadre réservé à l'antenne FCU Artois
Tout dossier <u>INCOMPLET</u> sera rejeté par la commission	
CV + Lettre motivant la demande	☐
Copie du dernier diplôme obtenu	☐
Copie des relevés de notes obtenues aux examens de l'année 20...-20... (année universitaire précédente) en cas de doublement	☐
Pour les candidats étrangers : justificatif des ressources et copie du titre de séjour et/ou attestation de prise en charge	☐
En cas de séparation ou de divorce des parents ou du candidat, fournir le jugement	☐
Dernière attestation de paiement CAF	☐
Copie du dernier avis fiscal	☐
Ressources actuelles du foyer si changement de situation par rapport au dernier avis fiscal (fiche de paie, IJ sécurité sociale...)	☐
Relevé de compteur Compte Personnel de Formation, disponible via : https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/	☐
Pour les candidats demandeurs d'emploi (CIF CDD), lettre d'ouverture des droits Pôle Emploi	☐
Dernière attestation de paiement Pôle Emploi/ASP/Bourse Conseil Régional, ...	☐
Copie du dernier avis d'imposition du foyer fiscal (les 4 pages)	☐
Justificatif d'un handicap	☐
Certificat de Scolarité des enfants inscrits dans l'Enseignement Supérieur	☐
Relevé d'identité bancaire ou postal	☐
Enveloppe affranchie au nom et adresse du candidat	☐
Justificatif de dossier de surendettement à la Banque de France	☐
Cadre réservé à l'antenne FCU Artois	
Montant des frais de formation : €	
Participation du Financier : € Préciser le quel :	
Participation de l'Entreprise : €	
(en cas d'absence de prise en charge ou de prise en charge partielle, joindre le courrier correspondant)	
Reste à la charge de l'Auditeur : € + Droits d'inscription Artois (le cas échéant) : €	

SITUATION FAMILIALE

1. Situation Personnelle

- Etes-vous :

marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ vie maritale ☐ célibataire ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) ☐

- Nombre d'enfants à charge (indiquer leurs âges) :

- Bénéficiez-vous d'une aide familiale ou d'une pension alimentaires ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI, laquelle : Quel montant ?.....

Candidat Célibataire, rattaché au foyer fiscal des parents :

- Situation des parents : marié ☐ vie maritale ☐ célibataire ☐ séparé ☐ divorcé ☐ veuf ☐
- Situation professionnelle du père/beau-père* :
- Situation professionnelle de la mère/belle-mère* :
- Nombre de frère(s) et sœur(s) vivant au domicile :

Pour les frères et sœurs scolarisés au cours de cette année universitaire, complétez le tableau :

N°	Age	Enseignement suivi	Etablissement fréquenté
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

* barrer la mention inutile

2. Situation Professionnelle du conjoint

- Quel est le statut de votre conjoint ?

Etudiant ☐ Salarié ☐ Demandeur d'Emploi ☐ Bénéficiaire du RSA ☐ Autres ☐

- Sa profession (s'il y a lieu):

3. Logement

- Vous payez un loyer ? ☐

Si OUI, quel montant mensuel ?

- Vous êtes locataire ? □

- Vous êtes en accession à la propriété ? ☐

- Vous percevez une aide au logement ? ☐ Indiquer le montant mensuel ?

- Autre à préciser :

Si NON,

- Vous êtes propriétaire ? □

- Vous êtes logé(e) gratuitement ? ☐

- Vous résidez en famille d'accueil ? ☐

- Vous résidez en foyer ? ☐

- Autre à préciser :

SITUATION UNIVERSITAIRE

Baccalauréat ou équivalent : Série : Année d'obtention :

Indiquer dans le tableau ci-dessous vos études et/ou formations depuis l'obtention du baccalauréat ou du titre admis en dispense.

En cas d'interruption de la scolarité, préciser le motif et joindre les justificatifs.

Année Universitaire	Etablissement	Diplôme préparé	Résultat obtenu : Admis, ajourné, Nombre de modules obtenus et/ou moyenne

	OUI	NON
Avez-vous déjà bénéficié d'une exonération ou d'un remboursement des droits d'inscription, aide ?	☐	☐
Si OUI , quelle année ?		
Avez-vous une activité salariée ?	☐	☐
Si OUI , CDI ☐ CDD ☐ Mission Intérimaire ☐ Saisonnière (été et/ou vacances scolaires) ☐ Pouvez-vous préciser laquelle ? et, indiquez le montant de votre salaire net mensuel :€		
Etes-vous inscrit à Pôle Emploi ?	☐	☐
Si OUI , êtes-vous indemnisé par le Pôle Emploi ? Quel est le montant mensuel ?€ (Joindre l'attestation correspondante)	☐	☐
Si NON , percevez-vous une rémunération ? Précisez laquelle (ASP, Bourse Conseil Régional, ...) ?..... Quel est le montant mensuel ?€ (Joindre l'attestation correspondante)	☐	☐
Avez-vous un dossier en cours ? Précisez lequel (ASP, Bourse Conseil Régional, ...) ?.....	☐	☐
Etes-vous bénéficiaire du RSA ? (Joindre le justificatif)	☐	☐

** voir liste jointe des codes

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)m'engage, si je bénéficie d'une exonération, à :

- assister aux cours
- me présenter à chaque session d'examens
- à défaut, rembourser le montant de l'aide qui me sera accordée

En outre, je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

Fait à, le.....
Signature de l'intéressé(e)

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Pour la FCU Artois (Service de Formation Continue à l'Université)

Dossier visé par :

A, le

Signature

Avis de la commission d'exonération :

Montant des frais de formation : €

Participation du Financier : € **Préciser lequel :**
.....

Participation de l'Entreprise : €

Montant à la charge de l'Auditeur : € + Droits d'inscription Artois (le cas échéant) :
..... €

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Avis motivé de la commission :

.....
.....
.....
.....
.....

Montant de l'exonération : €

Reste à charge du candidat : € + Droits d'inscription Artois (le cas
échéant) : €

A, le.....

Signature

Annexe 2

Dossier d'exonération des frais de formation Liste des critères déterminant le taux d'exonération

Nom et Prénom du Stagiaire :	0
Formation :	0
Pôle Géographique :	0

Si candidat non imposable : exonération à 100 %. Si candidat imposable : compléter la grille ci-dessous

Critères retenus		Nombre de Point(s) Attribué(s)	Commentaire(s)
1/ Distance domicile-lieu de formation (hors EAD)	- de 0 à 30 km (0 point)		
	- de 31 à 50km (1 point)		
	- de 51 à 150km (2 point)		
	- Plus de 151km (3 points)		
2/ Nombre d'enfant(s) à charge	- Aucun enfant (0 point)		
	- De 1 à 3 enfants (1 point)		
	- Plus de 3 enfants (2 points)		
<i>Dont enfant(s) dans l'Enseignement Supérieur (1 point) - à justifier -</i>			
3/ Handicap (1 point) - à justifier –			
4/ Changement de situation personnelle du stagiaire (mariage, divorce, veuvage, ...etc.) par rapport à N-1 (1 point) - à justifier –			
5/ Changement de situation financière par rapport à N-1 (1 point) - à justifier –			
TOTAL			

Taux d'exonération applicable	
--------------------------------------	--

Le taux est défini en fonction du nombre de points obtenu

Date :
Signature du cadre du pôle d'activités